



DECISION DU MAIRE

n°2023-07

prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal

OBJET : Acquisition d'un fourgon Renault Traffic

Le Maire de la commune de CATTENOM,

VU la délibération en date du 17 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la proposition commerciale de la société KEOS Thionville by autosphere (Renault Thionville) en date du 24 mai 2023 ;

CONSIDERANT la nécessité d'acquérir un fourgon Renault Traffic pour les services techniques de la Mairie ;

DECIDE

Article 1^{er} :

De signer la proposition commerciale visant à acquérir un fourgon Renault Traffic avec la société **KEOS Thionville by autosphere (Renault Thionville), Rue Didier Pironi, 57160 TERVILLE, BP 30202**, pour un montant de 34 800.92 euros H.T.

Les crédits sont prévus au B.P. 2023.

Article 2 :

La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune, fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil municipal et sera transmise au comptable public.

Article 3 :

Ampliation en sera adressée à :

- ⇒ Monsieur le Sous-Préfet
- ⇒ Monsieur le Trésorier Principal.

Cattenom, le 25 mai 2023.

Le Maire,
Bernard ZENNER

